

auriez assumée sur vos têtes en privant pendant neuf ans une partie de la population des études auxquelles elle a droit, qui lui sont nécessaires, et la ville d'agents industriels qui auraient pu lui rendre de si grands services ?

Faut-il répondre maintenant à la petite affaire de la visite à Cambrai ? Je n'avais et ne pouvais avoir la prétention de vous infliger le moindre blâme en qualifiant de *fameuse* la visite faite par un certain nombre d'entre vous à Mgr l'archevêque de Cambrai ; je voulais tout bonnement dire qu'elle avait fait beaucoup de bruit ; quant à l'approuver ou à la blâmer, c'était entièrement affaire d'appréciations particulières que je ne saurais chagriner. Mais maintenant que votre phrase « est-ce que voulant donner suite à un établissement dirigé par le clergé » est venue jeter la lumière sur cette question, personne ne saurait trouver que votre conduite en cette circonstance, n'ait été dictée, non seulement par des sentiments de convenance, mais par la nécessité.

Il résulte en effet de votre propre aveu, et il reste acquis à la discussion que votre visite n'avait pas pour but de savoir si M. le Curé aurait fait droit aux vœux que vous alliez lui exprimer, puisque vous étiez décidés à donner suite à un établissement dirigé par lui. Mais alors, si je me permettais d'en tirer la conclusion que si vos vœux n'avaient pas été agréés, vous auriez accepté quand même tout ce que M. le Curé aurait voulu, et que si votre programme contient des promesses de grâces et autres faveurs c'est à lui que nous le devons et non à vous qui auriez, dans tout état de cause, accepté ses conditions, pourriez-vous affirmer encore que vous avez agi dans l'intérêt général, que vous n'avez pas cédé aux suggestions du parti pris, et que mes assertions ne représentent sur rien de vrai ni de possible ?

Encore un mot.
Vous terminez votre manifeste en chantant victoire à propos du vote de la majorité du Conseil Municipal. C'est aussi en exprimant un sentiment de satisfaction que je terminerai ce travail ; nous aussi, membres de la minorité, nous avons remporté une victoire, mais c'est sur l'opinion publique. Ce triomphe donnera à tout le monde l'explication des sentiments d'amertume que vous ont causés les publications de vos adversaires. Quoique vous fussiez maintenant, notre cause a été gagnée devant ce tribunal de l'opinion dont vous reconnaissez la puissance et la compétence puisque vous êtes venus aujourd'hui plaider devant lui, et qui saura assurer, dans un temps donné, le triomphe de nos idées qui sont aussi les siennes.

Veillez agréer, Messieurs et vénérables membres de la Commission, l'assurance de la parfaite considération de votre jeune collègue,

A. SIOEN-PIN.

Le loi suivante vient d'être promulguée en Belgique :

« Amnistie est accordée aux miliciens réfractaires et à tous les militaires qui se trouvent en état de désertion et qui n'ont pas commis d'autres délits, bien qu'ils aient emporté leurs effets d'habillement ou d'armement et qu'ils ne puissent pas les représenter. Néanmoins, les remplaçants et les substituants ne jouiront du bénéfice du présent article que dans le cas où ils appartiennent aux classes de milice licenciées. La restriction qui précède n'est point applicable à ceux qui sont rentrés aux corps dans les deux mois, ni aux substituants qui, par leur désertion, n'ont pas causé aucun préjudice aux substitués.

« Les déserteurs qui appartiennent aux classes de milice licenciées sont libérés de tout service dans l'armée. Il en est de même des engagés volontaires et des réfractaires, si le terme de service, qu'ils ont souscrit ou qui leur a été légalement imposé, est expiré.

« Les déserteurs amnistiés obtiendront un certificat de libération. S'ils sont détenus, ils seront mis en liberté.

« Les réfractaires ne seront pas soumis à la production du certificat LL prescrit dans les cas prévus par les articles 197, 198 et 199 de la loi du 8 janvier 1817, quoiqu'ils n'aient pas accompli leur 36^e année d'âge. Ceux qui ont été incorporés dans l'armée obtiendront leur congé définitif.

« Les déserteurs appartenant aux classes de milice non licenciées, ainsi que les réfractaires qui n'ont pas accompli toutes leurs obligations légales, seront tenus de rentrer dans leur corps pour y achever leur terme de service. Il en sera de même des déserteurs qui ont contracté un engagement volontaire pour un terme qui n'est pas expiré.

« Ils se présenteront, les déserteurs, devant le commandant provincial, les réfractaires devant le gouverneur civil, pour faire leur déclaration de soumission et de demande de service, dans les délais suivants qui courront du jour de la publication de la présente loi, savoir :

« Un mois pour ceux qui sont en Belgique ;

« Trois mois pour ceux qui sont dans les pays limitrophes de la Belgique ;

« Six mois pour ceux qui sont dans les autres pays de l'Europe ;

« Un an pour ceux qui sont hors de l'Europe.

« Il leur sera délivré une feuille de route pour se rendre au corps qui leur sera désigné.

« Les déserteurs qui sont détenus seront conduits au corps qui leur sera désigné.

« Les réfractaires qui se trouveront dans

l'un des cas d'exemption prévus par les lois sur la milice, pourront le faire valoir au moment de leur déclaration de soumission.

« Il sera statué par la députation permanente du conseil provincial.

« Donné à Laeken, le 31 mai 1866.

« Signé : LEOPOLD II. »

Le *Moniteur* contient un décret déclarant d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer d'Armentières à la frontière de Belgique.

La convention provisoire, passée le 26 mai 1866, entre le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics et la compagnie du chemin de fer d'Ostende à Armentières, pour la concession de ce chemin, est et demeure approuvée.

Hier, vers neuf heures et demie du matin, un incendie a éclaté au fort Mullier chez un journalier.

Le feu a consumé la toiture et une grande partie de l'étage.

En une demi-heure, les pompiers se sont rendus maîtres de l'incendie.

A peu près à la même heure, un commencement d'incendie s'est déclaré rue du Curé, chez M. Pierre Hoffmann. Un escalier a été en partie détruit. La perte est peu considérable.

Au marché aux grains de Lille, du 6 juin, il y a eu une hausse de 19 centimes à l'hectolitre.

Les fêtes valenciennes connues sous le nom de *Fête des Incas* auront lieu les 17, 18 et 19 juin prochain. Tout le monde sait aujourd'hui que le mot d'Incas sert de bannière à une société de bienfaisance qui, depuis quarante ans, continue le goût des Flamands pour les fêtes carnavalesques, tout en les faisant concourir au plus noble des buts, la charité, et en leur donnant un cachet de grandeur et d'art qui n'a jamais été égalé ailleurs.

Les Incas de 1866 veulent représenter l'Humanité marchant à la civilisation et au progrès. Ce n'est pas une tentative stérile, la marche de 1851 a prouvé suffisamment la possibilité de réaliser une semblable entreprise.

La marche de cette année le prouvera encore davantage par l'épuration des détails et par le grandiose de l'ensemble. Chaque époque principale de l'antiquité, du moyen-âge et des temps modernes, caractérisée par un groupe nombreux de personnages rappelant les plus illustres physionomies, et par un char rappelant les mœurs et les tendances artistiques contemporaines, formera une maille de cette chaîne pittoresque des siècles. L'Égypte et ses efforts de civilisation, la Judée et sa merveilleuse épopée chrétienne, les grandes monarchies sémitiques et leurs rêves de splendeur, la Grèce et son aurole intellectuelle, Rome et sa gloire, le Moyen-Âge, les croisades, les révolutions modernes nées à la suite de la découverte de l'Amérique et des Indes, de l'invention de l'imprimerie, etc., etc., présenteront autant d'images vivantes qui iront frapper sans confusion le souvenir des spectateurs.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

Tribunaux

L'instruction nouvelle de l'affaire du *Fœderis Arca* se poursuit avec une grande activité à Brist, de manière à ce que les débats puissent s'ouvrir vers le 20 juin ; mais cette date semble un peu prématurée, et il ne serait pas impossible qu'elle ne soit reportée au commencement de juillet.

Cinq individus accusés de falsification et d'émission en France de faux billets de la banque de Russie s'étaient pourvus en cassation contre l'arrêt de la Chambre des mises en accusation qui les avait renvoyés devant la cour d'assises de la Seine. Ces cinq accusés viennent de se désister de leur pourvoi et ils comparaitront dans la 2^e quinzaine de juin, à peu près à la même époque que Joseph Philipp.

M. Alphonse de Calonne, directeur de la *Revue Contemporaine*, et M. Dubuisson imprimeur de cette publication, sont poursuivis pour outrage et diffamation envers M. le ministre de l'intérieur ; cette cause sera appelée vendredi prochain à la 6^e Chambre correctionnelle de Paris.

M. Millaud, gérant du *Petit Journal*, avait fait deux procès en diffamation à M. de Villemessant. Ce dernier qui avait succombé en 1^{re} instance avait forme appel. La Chambre des appels correctionnels vient de confirmer par défaut les deux jugements de la 6^e Chambre qui avait condamné M. de Villemessant d'une part à 200 fr. d'amende et à 300 fr. de dommages intérêts, d'autre part à 100 fr. d'amende et à 150 fr. de dommages intérêts.

M. Millaud à son tour est poursuivi par M. Vallée pour publication de fausse nouvelle dans le *Petit Journal* et il est assigné devant la 6^e Chambre correctionnelle pour vendredi.

FAITS DIVERS

Nous avons parlé d'un banquier qui avait été écroué à Mazas à la suite de la mise en circulation de traites fausses s'élevant environ à 3 millions de francs. On assure que ce banquier qui avait tenté de se suicider est mort de ses blessures.

— On mande de Saint-Petersbourg que Mourawieff a disparu sans qu'on puisse savoir ce qu'il est devenu. On croit qu'il a été enlevé par des agents du Comité polonais. — Ainsi-soit-il !

— On a congédié, jeudi 31 mai, du bague de Toulon, par suite de grâce, le dégrainé forçat ayant encore la marque T. F. imprimée sur les épaules à l'aide d'un fer rouge. Cet homme était au bague depuis treize-cinq ans ; condamné à perpétuité, sa peine avait été commuée à diverses reprises, et il a pu enfin obtenir liberté pleine et entière par sa conduite irréprochable.

— En attendant que l'Autriche et la Prusse se soient déclarées la guerre, en bonne et due forme, les consommateurs de bière sont, à Munich, en hostilité flagrante avec les brasseries. Des rassemblements se formaient depuis quelques jours devant les brasseries, demandant une diminution sur le prix de la bière. Le désordre a été poussé si loin dans la journée du 2 juin que la troupe et la landwehr ont dû faire usage de leurs armes. Les perturbateurs, après avoir tout brisé dans diverses brasseries, avaient commencé à démolir les maisons. La landwehr fit feu et trois personnes furent tuées, un grand nombre furent gravement blessées. Des mesures de sûreté ont été prises ; le lendemain la garnison entière était consignée, et divers points étaient occupés par la troupe. On n'a pas eu à déplorer de nouveaux excès.

— Un mécanicien des environs de Lyon vient d'appliquer la mécanique Jacquart aux instruments de musique. Son premier essai a été fait sur un accordéon, et les résultats ne laissent rien à désirer. Un carton que l'on change pour varier les mélodies, comme dans la fabrique d'étoffes pour varier les dessins, remplace le talent de l'instrumentiste, et, au moyen d'une manivelle, on joue aussi bien, et mieux peut-être, que le maître le plus habile. L'accordéon Jacquart figurera à l'Exposition prochaine.

— On vient de découvrir au Mexique dans la province de Vera-Cruz, les ruines d'une ville, aux murs gigantesques, du milieu de laquelle s'élevaient des arbres séculaires. Devant toutes les maisons étaient roulées d'énormes pierres, ce qui fait penser que la ville a été abandonnée involontairement. Parmi les débris on a trouvé une statue surmontée d'une croix.

— Une expédition scientifique russe, dirigée vers la mer Glaciale et destinée à remonter jusqu'à l'embouchure de l'Yénisèi (Sibérie), vient de faire parvenir son premier rapport au gouverneur général de la Sibérie.

On y trouve d'intéressants détails sur ces contrées désolées qui, pour tous habitants, ne connaissent que des déportés. Les montagnes de ce pays sont remplies d'animaux antédiluviens et de mammouths parfaitement conservés ; la peau même n'a pas souffert ; la plupart ont la tête tournée vers le sud, comme si, au moment de leur congélation, ils étaient en train de fuir dans une même direction.

Le commerce de l'ivoire fourni par ces animaux a beaucoup diminué en Europe par suite de l'application du caoutchouc à une foule d'industries qui employaient précédemment l'ivoire ; aujourd'hui, le poud (quarante livres) de cette matière ne vaut plus guère que sept roubles (vingt-huit francs), tandis qu'avant on la payait quinze roubles (soixante francs).

A l'expédition dont nous venons de parler sont attachés des photographes qui doivent rapporter des vues de cette contrée curieuse et inconnue de l'Europe.

— Un navire espagnol faisant route pour Marseille se trouvait il y a quelques jours, dit le *Sémaphore de Marseille*, dans les parages d'Adge, lorsque l'équipage aperçut en pleine mer une petite embarcation qui était le jouet des flots. Aussitôt le capitaine, informé du fait, commanda une manœuvre afin d'atteindre cette embarcation : la manœuvre réussit parfaitement, et au bout de quelque temps le navire accosta la barque. Mais quelle ne fut pas alors la surprise du capitaine et de l'équipage, lorsqu'ils virent dans un frêle bateau un enfant tout seul étendu de fatigue et en proie aux plus cruelles souffrances de la soif et de la faim ! Le pauvre petit naufragé était là dans cette cruelle position depuis quatre jours, à la merci des injures du temps. L'enfant recueilli à bord du navire fut immédiatement entouré de tous les soins que réclamait sa triste situation et fut conduit à Marseille.

Interrogé sur sa présence au milieu de la Méditerranée et livré ainsi à lui-même celui qui venait d'être arraché à une mort certaine répondit que pendant qu'il prenait ses ébats sur le fleuve l'Hérault il fut surpris par un courant qui l'entraîna en pleine mer, sans que personne eût entendu ses cris, ni aperçu son état de détresse.

L'enfant aussi miraculeusement sauvé des flots a été déposé à l'hospice de notre ville d'où il sera renvoyé dans sa famille lorsque sa santé sera complètement rétablie.

— Voici quelques renseignements qui peuvent donner une idée de l'importance de la pêche en Angleterre, et du rôle considérable que joue le poisson dans l'alimentation de nos voisins.

Les bateaux, les filets et le matériel employés par les pêcheurs anglais représentent un capital de 250 millions de francs, et les équipages ne peuvent être évalués au-dessous de 240,000 marins : c'est un chiffre supérieur à celui de l'inscription maritime tout entière.

Les quantités de poissons pris sont prodigieuses : Manchester en consomme 20,000 tonnes par an. Trois chemins de fer en transportent environ en un an soixante mille tonnes, destinées à la consommation provinciale. Quant à Londres, les chiffres dépassent toute prévision.

D'après les chiffres de l'inscription du marché de Billingsgate, où le poisson se vend en gros, il y a été apporté, en une seule année, plus de 500,000 cabillauds, 25 millions de maquereaux, 100 millions de soles, 35 millions de limandes, plus de 200 millions d'églefins et 50 millions de douzaines d'huîtres.

— Nouveau procédé de réclame. — Les annonces se font en Angleterre sous tant de formes, les murales, les feuilles des journaux en sont si bien couvertes, qu'aujourd'hui elles n'attirent plus que très-faiblement l'attention. Les marchands sont donc réduits à inventer des expédients nouveaux. Voilà un procédé, employé près des chemins de fer, qui manque rarement son effet.

Au moment d'entrer dans la gare, et quand déjà vous cherchez dans votre poche le prix de votre voyage, vous apercevez à terre un petit carré de carton exactement de la même forme et de la même couleur que les billets de chemin de fer. Vos yeux sont frappés par les mots écrits en grosses lettres : FIRST CLASS (première classe).

Vous relisez le billet, et... O désappointement ! au bas des mots : première classe, vous découvrez écrit en fort petites lettres : hats in Faringdon-street (chapeaux dans Faringdon-street). C'est la réclame d'un chapelier qui veut que personne n'ignore qu'il vend des chapeaux de première qualité dans Faringdon-street.

Force vous est de recourir de nouveau à votre porte-monnaie. Mais à l'indignation succède bientôt un fou rire, vous riez de votre mésaventure à tout le monde. C'est ce que demandait le marchand.

— Dans ce siècle de chemins de fer et d'électricité, il ne faut s'étonner d'aucune découverte, nous dit le chroniqueur de l'*International*. Pourtant la première impression que j'ai éprouvée en lisant l'entre-feuille qui va suivre a été une surprise des plus vives :

« L'Invincible, poudre nouvelle pour tuer les rats. Ce merveilleux mort-aux-rats, pour lequel M. W. Morley a reçu un brevet d'invention et les félicitations de la famille royale est excessivement simple à employer. Jetez la poudre dans la chambre infestée par les animaux ; au même instant tous les rats éternueront, et au troisième éternement chacun lancera sa tête à trois pas de distance, 3 shillings la boîte, chez M. W. Morley, inventeur de l'*Invincible* 251, Holborn. »

— Une douloureuse catastrophe, aussi terrible que celle de la Villette, a eu lieu dernièrement à San-Francisco, ainsi que l'annonce une correspondance particulière datée de cette ville. Une maison de commerce de la rue Montgomery avait reçu de Londres une caisse de nitro-glycérine, matière facilement explosible. — Pour ouvrir le colis, quelques coups de marteau furent frappés sur la caisse. Une explosion épouvantable eut lieu.

Douze personnes tombèrent foudroyées ; des passants furent blessés dans la rue ; des devantures de boutiques, des glaces furent brisées. Sur les toits des maisons voisines on retrouva des lambeaux de chair et des débris de meubles. On cite parmi les morts un Français.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 juin 1866.

Le marché, mauvais au début, n'a pas tardé à s'améliorer sous l'influence d'assez nombreux achats. — La rente, ouverte à 62-40, a fait 63-05. L'Italien s'est relevé de 35-70 à 36-60 et le Mobilier de 47-50 à 48-5. C'est aujourd'hui la liquidation à Londres ; les consolidés ont monté de 3/8 ; ils sont à 85 3/4 avec 1/2 de report. La fin de la Bourse est moins bonne que le milieu, mais notablement meilleure que le début. La rente finit à 62-75, l'Italien à 36-35, le Mobilier à 48, l'Espagnol à 23 1/2, l'Orléans à 78-50, le Nord à 105,0, le Lyon à 77-50, le Midi à 510 ; l'Autrichien à 286-25, le Lombard à 276-25, le Saragosse à 125, le Nord d'Espagne à 108. Le Comptoir d'escompte a repris de 660 à 690 pour rester à 680. Les Transatlantiques restent à 395 et l'Immobilier à 335.

Cours moyen du comptant : 30/0 62.871/2

4 1/2 0/0 91.85

Banque de France 3.405.

Crédit Foncier 1,087 50.

COURS DE LA BOURSE

Du 7 juin 1866.

Cours de ce jour Cours précédent

3 0/0.....63 00 — 3 0/0.....62 87 1/2

4 1/2 0/0.....91 75 — 4 1/2 0/0.....91 85

COMMERCE

Havre, 5 juin. — Cotons. — Les appréhensions politiques contrebalançant complètement l'effet des avis stimulants qui continuent d'arriver d'Amérique, et nous avons aujourd'hui un marché des plus languissants, sans que l'on puisse cependant signaler de changement sensible dans les prix, pour le disponible. Pour ce qui est du Madras à terme, on l'obtiendrait en baisse et on ferait ainsi aisément de l'août à 125 fr.

Les ventes, à quatre heures vont à 261 b Laines. — Toujours bonne continuation de demande, aux cours établis ; nous notons

aujourd'hui 16 b. Buenos-Ayres en suite de 1 fr. 70 à 1 fr. 97 1/2, et 62 b. Monte-Video dit de 1 fr. 80 à 1 fr. 95. Une partie des Monte-Video cotée hier soit, 40 b., n'a pas été traitée.

6. Colons. — Nous avons par continuation un marché languissant et le disponible s'obtient assez généralement avec 5 fr. de baisse sur le plus haut des cours précédents. A terme, les acheteurs sont froids et l'on aurait obtenu du Madras juin à 115 fr., et de l'août, à 120 fr.

Les ventes, à quatre heures, vont à 238 b.

Laines. — On a réalisé aujourd'hui 12 b. Buenos-Ayres en suite de 1 fr. 52 1/2 à 1 fr. 70.

Liverpool, lundi
Ventes, 20,000 b. ; marché hausse de 1/4 d.

Liverpool, mardi.
Ventes, 8,000 b. ; prix nominalement sans variation, mais les avis du continent ont presque complètement arrêté la demande.

Liverpool, mercredi.
Ventes, 6,000 b. ; marché calme et faible. Baisse de 1/4 d. pour Amérique.

Manchester, mardi.
Le marché est ferme et même en hausse de 1 sh., mais les prix demandés renseignent les affaires.

EXTRAIT

du Compte-rendu de la dernière assemblée générale annuelle et quinquennale de la Compagnie anglaise d'assurances sur la vie THE GRESHAM

RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS

PENDANT LE DERNIER EXERCICE ANNUEL.

Propositions présentées 5,095 pour un capital de F. 46.451.736
Propositions acceptées 4,806 pour un capital de F. 42.728.035
Recette totale en primes pendant l'année F. 5.097.326.25
Les sommes payées dans l'année, par suite de décès et par suite d'échéance de police, se sont élevées, y compris les additions du capital créés par la participation aux bénéfices F. 2.105.313.50
Bénéfices à répartir entre les Assurés et les Actionnaires Fr. 1.875.000
Sur lesquels 80 p. 0/0 vont être mis à la disposition des assurés aussitôt après le délai impérieusement nécessaire pour la subdivision des bénéfices entre les polices participantes.

Bilan général au 31 Juillet 1865

CREDIT
Fonds placés en fonds d'Etat, Immeubles et Baux emphytéotiques F. 9.254.806.45
Hypothèques sur immeubles
Nu-Propriétés et avances sur
Propriétés personnelles fr. 5.001.563.55
Prêts sur polices et parts de
Primes prêtées F. 1.134.478.30
Espaces, portefeuille, soldes de Banques et Agences,
Primes en recouvrement 3.529.403.25
Valeur des Primes à recevoir et des réassurances de parts de risques F. 83.110.100
F. 105.129.991.55

DÉBIT

Versement sur capital actionnaire F. 542.800
Diverses échéances, sinistres et débits à régler 947.661.15
Valeur des capitaux assurés et de leurs accroissements. 93.429.875
Valeur des rentes viagères temporaires à servir Fr. 2.386.325
Fr. 97.306.661.15
Balance prospective Fr. 7.823.330.40
Fr. 105.129.991.55

Par ordre du Conseil :

F. ALLAN CURTIS,

ACTUAIRE ET SECRÉTAIRE.

Londres 27 Décembre 1865.

Par la convention diplomatique intervenue entre la France et l'Angleterre à la suite du traité de commerce, promulgué par décret du 18 mai 1862, insérée au *Moniteur* du 21 mai de la même année, les Compagnies régulièrement constituées en Angleterre sont reconnues autorisées en France. Le *Gresham* se trouve donc, quant à la position légale et quand à la juridiction sur le même pied que les Compagnies françaises.

Les bureaux de la succursale continentale sont transférés dans l'immeuble dont la Compagnie a fait l'acquisition à Paris, 30, rue de Provence, faisant angle sur la rue Lafayette, et portant n° Lafayette n° 34.

Pour tous renseignements s'adresser chez M. Ch. Goudeman fils, rue Blanchemaison.

5903

RUE DE LA FOSSE-AUX-CHÈNES, 22.

VENTE

DE

PAPIERS PEINTS

AU PRIX DE FACTURE

5954

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

CAPITAUX A PLACER

aux taux de 4 1/2 & 5 %.

moyennant sûretés hypothécaires.

8j.-6033